

Parc national des Calanques

Objectif 05: Limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif V

- **Mesure partenariale 19 : Mettre en oeuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats**

L'Établissement public se dotera d'un outil de suivi de l'évolution des paysages qui lui permet de veiller à la préservation de leur aspect naturel et d'associer les acteurs locaux à la compréhension des évolutions en cours. Cet observatoire permet de suivre au niveau du paysage l'impact des décisions de gestion que l'Établissement public du Parc national est amené à prendre. Il sert de base à des ateliers participatifs sur le paysage en Aire d'adhésion.

Rôle de l'Établissement public

Met en place et anime un observatoire du paysage
Porte à connaissance les enjeux paysagers

Contributions attendues des communes adhérentes

Promeuvent par les offices de tourisme la variété des paysages du coeur
Participent à l'observatoire.

Principaux autres partenaires à associer

Intercommunalités, Départements, Région, Services de l'État, Organismes de recherche

La mesure partenariale 19 s'applique sur l'ensemble du parc national

[...]

Page 88 de la Charte PNCaI

Référence ID de l'article : #2640

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 11:02